



# RÉPARTITEUR DE CHALEUR

## ➤ QU'EST-CE-QUE L'INDIVIDUALISATION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE ?

Tous les immeubles à usage principal d'habitation chauffés collectivement doivent être munis d'appareils permettant de compter les consommations énergétiques de chauffage pour chaque logement.

Afin d'individualiser vos frais de chauffage, il vous suffit d'installer un répartiteur de frais de chauffage sur chaque radiateur dans le logement, fixé au radiateur au centre et aux trois quarts de sa hauteur. Il est doté d'une protection anti-fraude.

## COMMENT FONCTIONNE LE RÉPARTITEUR ?

**À** l'installation, chaque répartiteur est programmé en fonction des spécificités techniques de chaque radiateur. Il ne fonctionne pas lorsque le radiateur est éteint.

**Le répartiteur mesure avec précision la quantité totale de chaleur émise par le radiateur sur lequel il est installé.**

La technologie du répartiteur est élaborée de manière à ce qu'aucune source de chaleur additionnelle, tels que l'ensoleillement de la pièce, un radiateur d'appoint, etc., ne soit enregistrée par l'appareil. De même, lorsque le robinet du radiateur est fermé, le répartiteur n'enregistre aucune consommation.

La relève de la consommation peut s'effectuer selon deux modes :

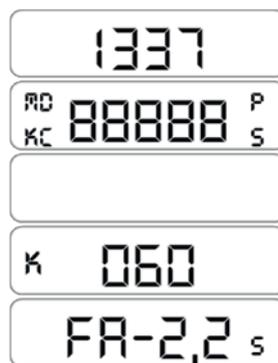
- ◆ Par radio-relève, sur place, sans dérangement des occupants
- ◆ Par télérelève depuis nos locaux

**Grâce à sa veille technologique, CIEC a toujours su proposer des solutions visant à améliorer l'efficacité énergétique des installations.** Afin de suivre au plus près les consommations, des systèmes de Télésurveillance, Télégestion et Télérelève ont été mis en place.

## COMMENT LIRE SES DONNÉES ?

Cinq types d'écrans différents défilent sur le répartiteur à intervalles réguliers (une seconde en moyenne).

Le schéma ci-contre indique comment distinguer ces informations.



Index de consommation cumulée de chauffage en unité de répartition

Test d'affichage de l'écran tout activé\*

Test d'affichage de l'écran tout désactivé\*

Coefficient de calcul, échelle unique\*

Version du répartiteur (radio-relève ou télérelève\*)

\* Informations techniques utiles à la maintenance.

## POURQUOI INDIVIDUALISER LES FRAIS DE CHAUFFAGE ?

Dans les immeubles chauffés collectivement, le chauffage représente près de la moitié de la facture énergétique. Pour un partage équitable de celle-ci et afin de sensibiliser vos locataires sur les dépenses des frais de chauffage, cet outil leur permettra d'adapter leur consommation pour un juste confort.

Afin de garantir un confort optimal, des gestes simples permettent de limiter les dépenses en frais de chauffage :

- ◆ **Bien dégager les radiateurs** afin d'obtenir la température souhaitée.
- ◆ **Installer des robinets thermostatiques** à l'intérieur des logements permet d'obtenir jusqu'à 10 % d'économies sur la consommation.

◆ **Une aération des logements** permet de maîtriser l'humidité de l'air et contribue à la sensation de chaleur.

◆ **En cas d'absence**, il est conseillé de laisser 1 ou 2 radiateurs en marche en maintenant les portes de communication ouvertes.

## RECOMMANDATIONS ET GARANTIES

Les appartements sont désormais équipés de répartiteurs qui comptabilisent les consommations individuelles de chauffage. Ces appareils craignent les chocs et l'humidité. En effet, en cas de détérioration, tout coût de remplacement ou de dépannage des appareils sera à votre charge. Dans le cadre d'un remplacement de radiateur ou de travaux

de plomberie amenant à désinstaller un ou plusieurs répartiteur(s), veillez à conserver le ou les appareil(s) le cas échéant.

Le remplacement d'un appareil est assuré par nos techniciens en cas de dysfonctionnement ou de défaillance.



**CIEC**

Pour plus d'informations sur nos offres, contactez le service commercial : [contact@ciec.fr](mailto:contact@ciec.fr)